

LES ÉQUIPEMENTS ET LES SERVICES DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

Jusqu'à récemment, la *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale d'électricité, était le seul exploitant des centrales électriques. La *CFE* a toujours, en vertu de la Constitution, le monopole de l'alimentation du public, mais elle a annoncé récemment qu'elle s'en remettra à des projets clés en main du secteur privé pour environ 60 pour 100 de ses nouvelles installations.

Depuis 1992, les sociétés privées ont reçu l'autorisation de produire de l'électricité à leurs propres fins. C'est ainsi qu'en association avec une société américaine, *Grupo Alfa* construit à Altamira une usine de cogénération d'une capacité de 150 mégawatts qui sera alimentée en gaz. On envisage ensuite de pousser sa capacité à 450 mégawatts. *Alfa* prévoit réaliser d'autres usines de cogénération, dont le projet *Planta Eléctrica Grupo Industrial (PEGI)*, de 550 mégawatts, à Monterrey.

Les sociétés canadiennes prêtes à participer à titre de membre aux consortiums obtenant des contrats de type construction-location-transfert (CLT) et construction-exploitation-transfert (CET) de la *CFE* pourraient également trouver des débouchés. Les processus d'appel d'offres pour cinq nouvelles concessions de production d'électricité, un total de 1 600 mégawatts, se sont terminés en juillet 1996. Une des usines envisagées concernait une centrale à cycle combiné de 450 mégawatts à Monterrey. Deux sociétés canadiennes faisaient partie des soumissionnaires, mais on ne connaît par leur nom. Une autre centrale à cycle combiné, d'une capacité de 225 mégawatts, devrait être construite tout près de la frontière américaine sur le Río Bravo, dans l'État de Tamaulipas en 2001. On prévoit également des agrandissements des installations de Monterrey et de Río Bravo au cours des années à venir et, en 1998, la construction d'une nouvelle centrale pour Altamira, dans l'État de Tamaulipas.

Malgré ces projets ambitieux, les progrès ont été lents et aucune centrale de la *CFE* n'a encore été construite par le secteur privé. Cela s'explique en partie par le fait que le financement de type CET est nouveau au Mexique et que les responsables n'ont pas encore l'habitude de la mise en œuvre des contrats une fois que l'adjudicataire d'un contrat a été choisi. Il y a un manque de règles claires dans ce domaine, notamment une liste de prix pour les surplus d'électricité qui doivent, de par la loi, être vendus uniquement à la *CFE*.

Ces difficultés ont conduit à l'abandon de la construction prévue de la première centrale privée au Mexique dans l'État de Coahuila. Il s'agissait d'une centrale thermique ayant une capacité de 350 mégawatts, située à proximité de la frontière américaine à Piedras Negras. D'après ce qu'en a dit la presse, ce projet connu sous le nom de *Carbón II* a éprouvé des difficultés quand les principaux partenaires ont demandé le droit de fixer des tarifs d'électricité produite à l'usine afin de payer l'équipement antipollution coûteux imposé par le gouvernement.